

DEC141712DR01

Décision portant nomination de Mme Marie-Laure BONNET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3665 intitulée Institut des sciences de la communication du CNRS (ISC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133469DGDS portant création de l'unité mixte UMS3665 intitulée Institut des sciences de la communication du CNRS (ISC) et nommant M. Pascal GRISET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 janvier 2014 ;

Considérant que **Mme Marie-Laure BONNET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord du 11 au 13 mars, puis du 8 au 10 avril 2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Marie-Laure BONNET**, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3665 intitulée Institut des sciences de la communication du CNRS (ISC) à compter du 11 avril 2014.

Mme Marie-Laure BONNET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Marie-Laure BONNET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **23 MAI 2014**

Le directeur de l'unité
Pascal GRISET



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris 4

